



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم  
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ  Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE  Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76  C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**SOMMAIRE****DECRETS**

Décret présidentiel n° 22-328 du 28 Safar 1444 correspondant au 25 septembre 2022 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.....	5
Décret présidentiel n° 22-329 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.....	48
Décret présidentiel n° 22-330 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des finances.....	50
Décret présidentiel n° 22-331 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.....	51
Décret présidentiel n° 22-332 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication.....	52
Décret exécutif n° 22-301 du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 fixant la liste des localités relevant des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier en matière d'investissement. (Rectificatif).....	53

**DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret présidentiel du 2 Rabié El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022 portant acquisition de la nationalité algérienne.....	54
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.....	54
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de magistrats.....	54
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'agence nationale de documentation de la santé.....	54
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un sous-directeur à la Présidence de la République.....	54
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un chef d'études à la Présidence de la République.....	54
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.....	55
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un ambassadeur-conseiller au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.....	55
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination de la directrice générale de l'agence nationale de numérisation en santé.....	55
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études à la division de la gouvernance et de la régulation au Conseil national économique, social et environnemental.....	55
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études chargé de la sûreté interne de l'établissement au Conseil national économique, social et environnemental.....	55
Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes.....	55
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Ouargla.....	56

**SOMMAIRE (suite)**

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des domaines à la wilaya d'El Tarf.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'énergie à la wilaya de Guelma.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué à l'énergie à la circonscription administrative de Draâ Errich à la wilaya de Annaba.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des moudjahidine à la wilaya de Souk Ahras.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des finances, des moyens généraux et du contrôle de gestion au ministère de la jeunesse et des sports.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Sidi Bel Abbès.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef de division à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.....	56
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines dans certaines wilayas.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre du tourisme et de l'artisanat.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet de l'ex-ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la santé.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs des domaines dans certaines wilayas.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des activités de contrôle de conformité au ministère de l'énergie et des mines.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines de wilayas.....	57
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des moudjahidine à la wilaya de Khenchela.....	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas.....	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tiaret.....	58

**SOMMAIRE (suite)**

Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de l'industrie.....	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'industrie dans certaines wilayas.....	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.....	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'administration générale et des moyens au ministère du tourisme et de l'artisanat.....	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du chef de cabinet du ministre de la santé.....	58
Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.....	58

**ARRETES, DECISIONS ET AVIS****SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

Arrêté du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence algérienne de promotion de l'investissement.....	59
--	----

**MINISTERE DES FINANCES**

Arrêté du 19 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 18 juillet 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère des finances.....	59
--	----

**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES**

Arrêté du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux.....	60
--	----

**MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS**

Arrêté interministériel du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce en bureaux.....	60
--	----

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'HYDRAULIQUE ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE**

Arrêté du 20 Ramadhan 1443 correspondant au 21 avril 2022 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source.....	61
--	----

**MINISTERE DE LA SANTE**

Arrêté du 18 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 18 juin 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de la santé.....	62
--	----

## DECRETS

**Décret présidentiel n° 22-328 du 28 Safar 1444 correspondant au 25 septembre 2022 portant transfert de crédits au sein du budget de l'État.**

Le Président de la République,  
Sur le rapport du ministre des finances,  
Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;  
Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;  
Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;  
Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

**Décète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de deux cent vingt-cinq milliards six cent neuf millions cinq cent trente-deux mille dinars (225.609.532.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de deux cent vingt-cinq milliards six cent neuf millions cinq cent trente-deux mille dinars (225.609.532.000 DA), applicable aux budgets de fonctionnement des ministères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Safar 1444 correspondant au 25 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----  
**ETAT ANNEXE**

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</b>	
	SECTION I	
	<b>PREMIER MINISTRE</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités.....	3.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses.....	18.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	15.000.000
	Total de la 1ère partie.....	36.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale.....	5.250.000
	Total de la 3ème partie.....	5.250.000
	Total du titre III.....	41.250.000
	Total de la sous-section I.....	41.250.000
	Total de la section I.....	41.250.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II <b>DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités.....	23.024.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	16.534.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	2.060.000
	Total de la 1ère partie.....	41.618.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale – Pensions de services et pour dommages corporels..	50.000
	Total de la 2ème partie.....	50.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	9.906.000
	Total de la 3ème partie.....	9.906.000
	Total du titre III.....	51.574.000
	Total de la sous-section I.....	51.574.000
	Total de la section II.....	51.574.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>92.824.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DES FINANCES</b>	
	SECTION I <b>ADMINISTRATION CENTRALE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités.....	30.000.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	88.000.000
	Total de la 1ère partie.....	118.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	29.500.000
	Total de la 3ème partie.....	29.500.000
	Total du titre III.....	147.500.000
	Total de la sous-section I.....	147.500.000
	Total de la section I.....	147.500.000
	<b>SECTION II</b>	
	<b>DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA GESTION COMPTABLE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT</b>	
	<b>SOUS-SECTION I</b>	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat – Traitements d'activités.....	2.000.000
31-02	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat – Indemnités et allocations diverses .....	5.000.000
31-03	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	500.000
	Total de la 1ère partie.....	7.500.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat – Sécurité sociale.....	1.750.000
	Total de la 3ème partie.....	1.750.000
	Total du titre III.....	9.250.000
	Total de la sous-section I.....	9.250.000
	<b>SOUS-SECTION II</b>	
	<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Directions régionales du Trésor – Traitements d'activités.....	306.792.000
31-12	Directions régionales du Trésor – Indemnités et allocations diverses.....	459.350.000
31-13	Directions régionales du Trésor – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	90.000.000
	Total de la 1ère partie.....	856.142.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Directions régionales du Trésor – Sécurité sociale.....	191.535.000
	Total de la 3ème partie.....	191.535.000
	Total du titre III.....	1.047.677.000
	Total de la sous-section II.....	1.047.677.000
	Total de la section II.....	1.056.927.000
	<b>SECTION III</b> <b>DIRECTION GENERALE DES DOUANES</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale des douanes – Traitements d'activités.....	482.354.000
31-02	Direction générale des douanes – Indemnités et allocations diverses.....	458.076.000
31-03	Direction générale des douanes – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	76.218.000
	Total de la 1ère partie.....	1.016.648.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des douanes – Sécurité sociale.....	240.000.000
	Total de la 3ème partie.....	240.000.000
	Total du titre III.....	1.256.648.000
	Total de la sous-section I.....	1.256.648.000
	Total de la section III.....	1.256.648.000
	<b>SECTION IV</b> <b>DIRECTION GENERALE DES IMPOTS</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Direction générale des impôts – Traitements d'activités.....	37.200.000
31-02	Direction générale des impôts – Indemnités et allocations diverses.....	28.900.000
31-03	Direction générale des impôts – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.300.000
	Total de la 1ère partie.....	71.400.000



ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3 <sup>ème</sup> Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des impôts – Sécurité sociale.....	16.525.000
	Total de la 3 <sup>ème</sup> partie.....	16.525.000
	Total du titre III.....	87.925.000
	Total de la sous-section I.....	87.925.000
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1 <sup>ère</sup> Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des impôts – Traitements d'activités.....	945.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts – Indemnités et allocations diverses.....	1.171.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	177.000.000
	Total de la 1 <sup>ère</sup> partie.....	2.293.000.000
	3 <sup>ème</sup> Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des impôts – Sécurité sociale.....	529.000.000
	Total de la 3 <sup>ème</sup> partie.....	529.000.000
	Total du titre III.....	2.822.000.000
	Total de la sous-section II.....	2.822.000.000
	<b>SOUS-SECTION III</b> <b>GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1 <sup>ère</sup> Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	9.500.000
	Total de la 1 <sup>ère</sup> partie.....	9.500.000
	Total du titre III.....	9.500.000
	Total de la sous-section III.....	9.500.000
	Total de la section IV.....	2.919.425.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>SECTION V</b>		
<b>DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL</b>		
<b>SOUS-SECTION I</b>		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Direction générale du domaine national – Traitements d'activités.....	10.000.000
31-02	Direction générale du domaine national – Indemnités et allocations diverses...	10.000.000
	Total de la 1ère partie.....	20.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-03	Direction générale du domaine national – Sécurité sociale.....	5.000.000
	Total de la 3ème partie.....	5.000.000
	Total du titre III.....	25.000.000
	Total de la sous-section I.....	25.000.000
<b>SOUS-SECTION II</b>		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés du domaine national – Traitements d'activités.....	480.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national – Indemnités et allocations diverses.....	520.000.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	187.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.187.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés du domaine national – Sécurité sociale.....	250.000.000
	Total de la 3ème partie.....	250.000.000
	Total du titre III.....	1.437.000.000
	Total de la sous-section II.....	1.437.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SOUS-SECTION III</b> <b>GESTION DES HOTELS DES FINANCES</b> <b>ET CENTRES FINANCIERS</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale..	7.500.000
	Total de la 1ère partie.....	7.500.000
	Total du titre III.....	7.500.000
	Total de la sous-section III.....	7.500.000
	Total de la section V.....	1.469.500.000
	<b>SECTION VI</b> <b>DIRECTION GENERALE DU BUDGET</b>	
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Directions régionales du budget – Traitements d'activités.....	114.400.000
31-12	Directions régionales du budget – Indemnités et allocations diverses.....	198.000.000
	Total de la 1ère partie.....	312.400.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Directions régionales du budget – Prestations à caractère familial.....	3.000.000
33-13	Directions régionales du budget – Sécurité sociale.....	78.100.000
	Total de la 3ème partie.....	81.100.000
	Total du titre III.....	393.500.000
	Total de la sous-section II.....	393.500.000
	<b>SOUS-SECTION III</b> <b>DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION</b> <b>ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Traitements d'activités.....	3.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Indemnités et allocations diverses.....	2.000.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	6.500.000
	Total de la 1ère partie.....	11.500.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas – Sécurité sociale.....	1.300.000
	Total de la 3ème partie.....	1.300.000
	Total du titre III.....	12.800.000
	Total de la sous-section III.....	12.800.000
	Total de la section VI.....	406.300.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>7.256.300.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER</b>	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités.....	45.000.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	49.000.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	4.500.000
	Total de la 1ère partie.....	98.500.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	23.500.000
	Total de la 3ème partie.....	23.500.000
	Total du titre III.....	122.000.000
	Total de la sous-section I.....	122.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<p>SOUS-SECTION II</p> <p><b>SERVICES A L'ETRANGER</b></p> <p>TITRE III</p> <p><b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités.....	85.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses.....	446.000.000
	Total de la 1ère partie.....	531.000.000
	Total du titre III.....	531.000.000
	Total de la sous-section II.....	531.000.000
	Total de la section I.....	653.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>653.000.000</b>
	-----	
	<p><b>MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b></p> <p>SECTION I</p> <p><b>ADMINISTRATION GENERALE</b></p> <p>SOUS-SECTION I</p> <p><b>SERVICES CENTRAUX</b></p> <p>TITRE III</p> <p><b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel — Rémunérations d'activités</i></p>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités .....	15.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	18.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	13.000.000
	Total de la 1ère partie.....	46.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	8.250.000
	Total de la 3ème partie.....	8.250.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>6ème Partie</b>		
<i>Suventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT).....	3.935.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar.....	9.645.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran.....	6.738.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla.....	6.233.000
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA).....	65.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa.....	3.853.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine.....	9.718.000
	Total de la 6ème partie.....	105.122.000
<b>7ème Partie</b>		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-07	Administration centrale — Contribution au Fonds de solidarité des collectivités locales.....	20.000.000.000
	Total de la 7ème partie.....	20.000.000.000
	Total du titre III.....	20.159.372.000
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
<b>4ème Partie</b>		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG).....	35.000.000
	Total de la 4ème partie.....	35.000.000
	Total du titre IV.....	35.000.000
	Total de la sous-section I.....	20.194.372.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>SOUS-SECTION II</b>		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités .....	1.100.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	1.300.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	344.000.000
	Total de la 1ère partie.....	2.744.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale .....	600.000.000
	Total de la 3ème partie.....	600.000.000
	Total du titre III.....	3.344.000.000
	Total de la sous-section II.....	3.344.000.000
<b>SOUS-SECTION VI</b>		
<b>DELEGATION NATIONALE A LA SECURITE ROUTIERE</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-51	Délégation nationale à la sécurité routière – Traitements d'activités .....	10.000.000
31-52	Délégation nationale à la sécurité routière – Indemnités et allocations diverses.....	7.500.000
31-53	Délégation nationale à la sécurité routière – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	800.000
	Total de la 1ère partie.....	18.300.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-53	Délégation nationale à la sécurité routière – Sécurité sociale .....	4.375.000
	Total de la 3ème partie.....	4.375.000
	Total du titre III.....	22.675.000
	Total de la sous-section VI.....	22.675.000
	Total de la section I.....	23.561.047.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II <b>DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités.....	5.800.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses.....	12.000.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.400.000.000
	Total de la 1ère partie.....	19.200.000.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale.....	4.450.000.000
	Total de la 3ème partie.....	4.450.000.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'établissement hospitalier régional de la sûreté nationale d'Oran.....	40.000.000
36-02	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale de Sidi Bel Abbès.....	20.000.000
	Total de la 6ème partie.....	60.000.000
	Total du titre III.....	23.710.000.000
	Total de la sous-section I.....	23.710.000.000
	SOUS-SECTION II <b>SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale .....	220.000.000
	Total de la 1ère partie.....	220.000.000
	Total du titre III.....	220.000.000
	Total de la sous-section II.....	220.000.000
	Total de la section II.....	23.930.000.000



ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III <b>DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-01	Protection civile — Traitements d’activités .....	750.000.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses.....	600.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	14.500.000
	Total de la 1ère partie.....	1.364.500.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Protection civile — Sécurité sociale .....	337.500.000
	Total de la 3ème partie.....	337.500.000
	Total du titre III.....	1.702.000.000
	Total de la sous-section I.....	1.702.000.000
	SOUS-SECTION II <b>SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale .....	250.000.000
	Total de la 1ère partie.....	250.000.000
	Total du titre III.....	250.000.000
	Total de la sous-section II.....	250.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SOUS-SECTION III</b> <b>UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION</b> <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b> 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale .....	145.000.000
	Total de la 1ère partie.....	145.000.000
	Total du titre III.....	145.000.000
	Total de la sous-section III.....	145.000.000
	Total de la section III.....	145.000.000
		2.097.000.000
	<b>SECTION VI</b> <b>DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES</b> <b>SOUS-SECTION I</b> <b>SERVICES CENTRAUX</b> <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b> 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.000.000
	Total de la 1ère partie.....	3.000.000
	Total du titre III.....	3.000.000
	Total de la sous-section I.....	3.000.000
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES</b> <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b> 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités.	120.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	65.000.000
	Total de la 1ère partie.....	185.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>OS</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales – Sécurité sociale .....	30.000.000
	Total de la 3ème partie.....	30.000.000
	Total du titre III.....	215.000.000
	Total de la sous-section II.....	215.000.000
	Total de la sous-section VI.....	218.000.000
	<b>SECTION VII</b> <b>DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE</b>  <b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE</b>  <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale – Traitements d'activités .....	11.000.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale – Indemnités et allocations diverses.....	8.000.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.400.000
	Total de la 1ère partie.....	22.400.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de la garde communale – Sécurité sociale.....	4.750.000
	Total de la 3ème partie.....	4.750.000
	Total du titre III.....	27.150.000
	Total de la sous-section II.....	27.150.000
	Total de la sous-section VII.....	27.150.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>49.833.197.000</b>

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>MINISTERE DE LA JUSTICE</b>		
SECTION I		
<b>DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE</b>		
SOUS-SECTION I		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités .....	600.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	300.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	7.000.000
	Total de la 1ère partie.....	907.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-03	Administration centrale— Sécurité sociale.....	100.000.000
	Total de la 3ème partie.....	100.000.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes...	10.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats.....	4.000.000
	Total de la 6ème partie.....	14.000.000
	Total du titre III.....	1.021.000.000
	Total de la sous-section I.....	1.021.000.000
	Total de la section I.....	1.021.000.000
SECTION II		
<b>DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION</b>		
SOUS-SECTION I		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités.....	896.000.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses.....	1.552.500.000
	Total de la 1ère partie.....	2.448.500.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale.....	612.500.000
	Total de la 3ème partie.....	612.500.000
	Total du titre III.....	3.061.000.000
	Total de la sous-section I.....	3.061.000.000
	Total de la section II.....	3.061.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>4.082.000.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS</b>	
	SECTION I	
	<b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	7.500.000
	Total de la 1ère partie.....	7.500.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran.....	10.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger.....	9.985.000
	Total de la 6ème partie.....	19.985.000
	Total du titre III.....	27.485.000
	Total de la sous-section I.....	27.485.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>  <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>  1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	40.408.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	30.700.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	46.559.000
	Total de la 1ère partie.....	117.667.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	17.777.000
	Total de la 3ème partie.....	17.777.000
	Total du titre III.....	135.444.000
	Total de la sous-section II.....	135.444.000
	Total de la section I.....	162.929.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>162.929.000</b>
	<b>MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS</b>  <b>SECTION I</b> <b>SECTION UNIQUE</b>  <b>SOUS-SECTION I</b> <b>SERVICES CENTRAUX</b>  <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>  1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités.....	14.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	21.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	6.000.000
	Total de la 1ère partie.....	41.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	25.000.000
	Total de la 3ème partie.....	25.000.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l’emballage (CACQE).....	90.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence.....	4.325.000
	Total de la 6ème partie.....	94.325.000
	Total du titre III.....	160.325.000
	Total de la sous-section I.....	160.325.000
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-12	Directions de wilayas du commerce – Indemnités et allocations diverses.....	97.000.000
31-13	Directions de wilayas du commerce – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	47.000.000
	Total de la 1ère partie.....	144.000.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Directions de wilayas du commerce – Sécurité sociale.....	74.000.000
	Total de la 3ème partie.....	74.000.000
	Total du titre III.....	218.000.000
	Total de la sous-section II.....	218.000.000
	<b>SOUS-SECTION III</b> <b>DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-21	Directions régionales du commerce – Traitements d’activités.....	20.000.000
31-22	Directions régionales du commerce – Indemnités et allocations diverses.....	27.000.000
31-23	Directions régionales du commerce – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	8.000.000
	Total de la 1ère partie.....	55.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-23	Directions régionales du commerce – Sécurité sociale .....	17.000.000
	Total de la 3ème partie.....	17.000.000
	Total du titre III.....	72.000.000
	Total de la sous-section III.....	72.000.000
	Total de la section I.....	450.325.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>450.325.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DE LA COMMUNICATION</b>	
	SECTION I	
	<b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités.....	20.270.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	26.855.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.735.000
	Total de la 1ère partie.....	48.860.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	10.076.000
	Total de la 3ème partie.....	10.076.000
	Total du titre III.....	58.936.000
	Total de la sous-section I.....	58.936.000
	Total de la section I.....	58.936.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>58.936.000</b>



ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT</b>	
	SECTION I <b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitements d’activités .....	1.900.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	2.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	800.000
	Total de la 1ère partie.....	4.700.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	975.000
	Total de la 3ème partie.....	975.000
	Total du titre III.....	5.675.000
	Total de la sous-section I.....	5.675.000
	Total de la section I.....	5.675.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>5.675.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS-DROIT</b>	
	SECTION I <b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid .....	44.309.000
	Total de la 6ème partie.....	44.309.000
	Total du titre III.....	44.309.000
	Total de la sous-section I.....	44.309.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>SOUS-SECTION II</b>		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	49.625.700
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	32.256.700
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	19.836.000
	Total de la 1ère partie.....	101.718.400
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale .....	20.470.600
	Total de la 3ème partie.....	20.470.600
	Total du titre III.....	122.189.000
	Total de la sous-section II.....	122.189.000
	Total de la section I.....	166.498.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>166.498.000</b>
-----		
<b>MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS</b>		
<b>SECTION I</b>		
<b>SECTION UNIQUE</b>		
<b>SOUS-SECTION I</b>		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités .....	7.584.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	7.109.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.530.000
	Total de la 1ère partie.....	20.223.000

ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels.....	2.570.000
	Total de la 2ème partie.....	2.570.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	3.673.000
	Total de la 3ème partie.....	3.673.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions à l’institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux de formation musicale.....	46.986.000
36-02	Subvention à la bibliothèque nationale d’Algérie (B.N.A.).....	24.747.000
36-03	Subvention à l’institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l’audiovisuel.....	7.332.000
36-05	Subventions à l’école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts.....	38.582.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria.....	11.151.000
36-07	Subvention au centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2, placé sous l’égide de l’UNESCO.....	1.230.000
36-08	Subvention à l’office national du Parc culturel de l’Ahaggar.....	41.347.000
36-09	Subvention à l’office national du Parc culturel du Tassili N’Ajjjer.....	13.181.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux.....	78.221.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture.....	200.571.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie.....	16.283.000
36-14	Subvention à l’office de la protection et de la promotion de la vallée du M’Zab.	2.742.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs.....	6.163.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits.....	5.322.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique.....	294.655.000
36-20	Subvention à l’office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidikelt.....	5.182.000
36-21	Subvention à l’office national du Parc culturel de l’Atlas Saharien.....	9.475.000
36-22	Subvention à l’office national du Parc culturel de Tindouf.....	8.730.000
36-23	Subvention au centre national du Livre.....	2.577.000
36-24	Subvention à l’école nationale de conservation et de restauration des biens culturels.....	4.230.000
36-25	Subvention à l’agence nationale des secteurs sauvegardés.....	7.024.000
36-26	Subvention au centre d’interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l’occasion de la célébration des fêtes et des cérémonies musulmanes.....	2.592.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA).....	5.127.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre.....	4.742.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda.....	6.572.000
	Total de la 6ème partie.....	844.764.000
	Total du titre III .....	871.230.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
4ème Partie		
<i>Action économique – Encouragements et interventions</i>		
44-12	Administration centrale – Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H).....	9.917.000
44-23	Administration centrale – Contribution au centre national de recherche en archéologie.....	26.700.000
	Total de la 4ème partie.....	36.617.000
	Total du titre IV.....	36.617.000
	Total de la sous-section I.....	907.847.000
<b>SOUS-SECTION II</b>		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	83.889.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	55.880.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	24.660.000
	Total de la 1ère partie.....	164.429.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	35.024.000
	Total de la 3ème partie.....	35.024.000
	Total du titre III.....	199.453.000
	Total de la sous-section II.....	199.453.000
	Total de la section I.....	1.107.300.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>1.107.300.000</b>

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS</b>		
SECTION I		
<b>SECTION UNIQUE</b>		
SOUS-SECTION I		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitements d’activités .....	9.000.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	9.000.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	2.000.000
	Total de la 1ère partie.....	20.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	4.500.000
	Total de la 3ème partie.....	4.500.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Administration centrale – Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l’administration des affaires religieuses et des wakfs .....	48.000.000
36-02	Administration centrale – Subvention à l’école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l’administration des affaires religieuses et des wakfs .....	3.100.000
36-41	Administration centrale – Subvention au centre culturel islamique d’Alger....	24.541.000
	Total de la 6ème partie.....	75.641.000
	Total du titre III .....	100.141.000
	Total de la sous-section I .....	100.141.000
SOUS-SECTION II		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L’ETAT</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l’Etat – Traitements d’activités .....	950.000.000
31-12	Services déconcentrés de l’Etat – Indemnités et allocations diverses.....	1.033.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.983.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	495.750.000
	Total de la 3ème partie.....	495.750.000
	Total du titre III.....	2.478.750.000
	Total de la sous-section II.....	2.478.750.000
	Total de la section I.....	2.578.891.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>2.578.891.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS</b>	
	SECTION I <b>SECTION UNIQUE</b> SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b> TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités.....	6.384.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	2.425.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.179.000
	Total de la 1ère partie.....	11.988.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	2.202.000
	Total de la 3ème partie.....	2.202.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P).....	2.997.000
36-02	Subventions aux centres de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P).....	41.652.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.).....	4.342.024.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P).....	582.479.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels.....	8.246.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel.....	137.388.000
	Total de la 6ème partie.....	5.114.786.000
	Total du titre III .....	5.128.976.000
	Total de la sous-section I .....	5.128.976.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<p><b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b></p> <p><b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p>1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i></p>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	62.170.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	35.872.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	68.472.000
	Total de la 1ère partie.....	166.514.000
<p>3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i></p>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	24.510.000
	Total de la 3ème partie.....	24.510.000
	Total du titre III.....	191.024.000
	Total de la sous-section II.....	191.024.000
	Total de la section I.....	5.320.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>5.320.000.000</b>
<p>-----</p> <p><b>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b> <b>ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE</b></p> <p><b>SECTION I</b> <b>ADMINISTRATION CENTRALE</b></p> <p><b>SOUS-SECTION I</b> <b>SERVICES CENTRAUX</b></p> <p><b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p>1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i></p>		
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités.....	14.300.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	13.200.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.000.000
	Total de la 1ère partie.....	30.500.000
<p>3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i></p>		
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	7.000.000
	Total de la 3ème partie.....	7.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'université de la formation continue (UFC).....	250.000.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires.....	5.043.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie.....	4.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie.....	26.000.000
36-05	Subventions aux universités.....	11.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires.....	336.000.000
36-07	Subventions aux écoles supérieures.....	728.000.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines.....	3.300.000
	Total de la 6ème partie.....	17.390.300.000
	Total du titre III .....	17.427.800.000
	<b>TITRE IV</b> <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	4ème Partie <i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D).....	9.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (C.R.S.T.R.A) .....	32.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (C.R.S.T.D.L.A) .....	16.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (C.R.S.T.A.S.C) .....	15.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyses physico-chimiques (C.R.S.T.A.P.C) .....	37.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B) .....	18.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A) .....	40.200.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (C.R.S.T.S.E) .....	18.500.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (C.E.R.I.S.T).....	31.000.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R) .....	65.400.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I) .....	46.000.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation .....	5.000.000
44-16	Centre de recherche en langue et culture Amazighes .....	4.000.000
44-17	Centre de recherche en environnement (C.R.E) .....	4.000.000



ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
44-18	Centre de recherche en mécanique (C.R.M).....	3.000.000
44-19	Centre de recherche en sciences pharmaceutiques (C.R.S.P).....	11.000.000
44-20	Centre de recherche en aménagement du territoire (C.R.A.T).....	3.000.000
44-22	Centre de recherche en agropastoralisme.....	6.000.000
	Total de la 4ème partie.....	364.100.000
	Total du titre IV.....	364.100.000
	Total de la sous-section I.....	17.791.900.000
	Total de la section I .....	17.791.900.000
SECTION II		
<b>DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE</b>		
SOUS-SECTION I		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>		
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Traitements d’activités .....	3.200.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Indemnités et allocations diverses.....	2.600.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.000.000
	Total de la 1ère partie.....	6.800.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique – Sécurité sociale .....	1.300.000
	Total de la 3ème partie.....	1.300.000
	Total du titre III.....	8.100.000
	Total de la sous-section I.....	8.100.000
	Total de la section II.....	8.100.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>17.800.000.000</b>

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT</b>		
SECTION I		
<b>SECTION UNIQUE</b>		
SOUS-SECTION I		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités .....	4.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	4.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	2.000.000
	Total de la 1ère partie.....	10.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale .....	2.000.000
	Total de la 3ème partie.....	2.000.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (ONT)....	10.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme.....	10.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou .....	15.000.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda .....	10.000.000
	Total de la 6ème partie.....	45.000.000
	Total du titre III .....	57.000.000
	Total de la sous-section I.....	57.000.000
SOUS-SECTION II		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités .....	65.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	20.000.000
	Total de la 1ère partie.....	85.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale .....	15.000.000
	Total de la 3ème partie.....	15.000.000
	Total du titre III.....	100.000.000
	Total de la sous-section II.....	100.000.000
	Total de la section I.....	157.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>157.000.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DE L'INDUSTRIE</b>	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités .....	12.347.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	8.630.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.255.000
	Total de la 1ère partie.....	26.232.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale .....	5.992.000
	Total de la 3ème partie.....	5.992.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML) .....	24.781.000
	Total de la 6ème partie.....	24.781.000
	Total du titre III.....	57.005.000
	Total de la sous-section I.....	57.005.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>  <b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>  1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités .....	229.599.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	205.995.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	24.885.000
	Total de la 1ère partie.....	460.479.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale .....	110.540.000
	Total de la 3ème partie.....	110.540.000
	Total du titre III.....	571.019.000
	Total de la sous-section II.....	571.019.000
	Total de la section I.....	628.024.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>628.024.000</b>
	<b>MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES</b>	
	<b>SECTION I</b>	
	<b>SECTION UNIQUE</b>	
	<b>SOUS-SECTION II</b>	
	<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	<b>TITRE III</b>	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	140.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	120.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	70.000.000
	Total de la 1ère partie.....	330.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l’Etat – Sécurité sociale.....	65.000.000
	Total de la 3ème partie.....	65.000.000
	Total du titre III.....	395.000.000
	Total de la sous-section II.....	395.000.000
	Total de la section I.....	395.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>395.000.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS</b>	
	SECTION I <b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION II <b>SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics – Traitements d’activités.....	400.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics – Indemnités et allocations diverses.....	360.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.400.000.000
	Total de la 1ère partie.....	2.160.000.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des travaux publics – Sécurité sociale.....	190.000.000
	Total de la 3ème partie.....	190.000.000
	Total du titre III.....	2.350.000.000
	Total de la sous-section II.....	2.350.000.000
	Total de la section I.....	2.350.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>2.350.000.000</b>

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DES TRANSPORTS</b>	
	SECTION I	
	<b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités .....	11.000.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	68.000.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	2.500.000
	Total de la 1ère partie.....	81.500.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	22.500.000
	Total de la 3ème partie.....	22.500.000
	Total du titre III.....	104.000.000
	Total de la sous-section I.....	104.000.000
	SOUS-SECTION II	
	<b>SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des transports – Traitements d'activités.....	170.000.000
31-12	Services déconcentrés des transports – Indemnités et allocations diverses.....	172.000.000
31-13	Services déconcentrés des transports – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	24.000.000
	Total de la 1ère partie.....	366.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des transports – Sécurité sociale .....	85.500.000
	Total de la 3ème partie.....	85.500.000
	Total du titre III.....	451.500.000
	Total de la sous-section II.....	451.500.000
	Total de la section I.....	555.500.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>555.500.000</b>

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA SECURITE HYDRIQUE</b>	
	SECTION I <b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION II <b>SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau – Indemnités et allocations diverses.....	250.000.000
	Total de la 1ère partie.....	250.000.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau – Sécurité sociale.....	62.500.000
	Total de la 3ème partie.....	62.500.000
	Total du titre III.....	312.500.000
	Total de la sous-section II.....	312.500.000
	Total de la section I.....	312.500.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>312.500.000</b>
	-----	
	<b>MINISTERE DE LA PECHE ET DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES</b>	
	SECTION I <b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA).....	52.000.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA).....	5.000.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran.....	8.000.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo.....	9.000.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux.....	3.000.000
	Total de la 6ème partie.....	77.000.000
	Total du titre III.....	77.000.000
	Total de la sous-section I.....	77.000.000
	Total de la section I.....	77.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>77.000.000</b>

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</b>  SECTION I <b>ADMINISTRATION CENTRALE</b>  SOUS-SECTION I <b>SERVICES CENTRAUX</b>  TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>  6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts .....	6.910.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux.....	69.787.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN).....	5.773.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA).....	5.935.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA).....	58.733.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA).....	8.406.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF).....	2.590.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS).....	38.159.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV).....	22.900.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV).....	40.171.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS).....	26.671.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)....	10.600.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS).....	3.710.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC).....	7.418.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV).....	23.417.000
	Total de la 6ème partie.....	331.180.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.....	200.000
	Total de la 7ème partie.....	200.000
	Total du titre III.....	331.380.000



ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
4ème Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF).....	35.423.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)..	85.000.000
	Total de la 4ème partie.....	120.423.000
	Total du titre IV.....	120.423.000
	Total de la sous-section I .....	451.803.000
<b>SOUS-SECTION II</b>		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités.....	190.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses.....	320.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.000.000
	Total de la 1ère partie.....	515.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale .....	127.500.000
	Total de la 3ème partie.....	127.500.000
	Total du titre III.....	642.500.000
	Total de la sous-section II.....	642.500.000
	Total de la section I.....	1.094.303.000
<b>SECTION II</b>		
<b>DIRECTION GENERALE DES FORETS</b>		
<b>SOUS-SECTION I</b>		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités.....	8.532.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses.....	9.812.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	1.226.000
	Total de la 1ère partie.....	19.570.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-03	Direction générale des forêts – Sécurité sociale .....	4.586.000
	Total de la 3ème partie.....	4.586.000
	Total du titre III.....	24.156.000
	Total de la sous-section I.....	24.156.000
	<b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	<b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés des forêts – Traitements d'activités .....	332.191.000
31-12	Services déconcentrés des forêts – Indemnités et allocations diverses.....	317.078.000
31-13	Services déconcentrés des forêts – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	33.047.000
	Total de la 1ère partie.....	682.316.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés des forêts – Sécurité sociale.....	162.317.000
	Total de la 3ème partie.....	162.317.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-12	Services déconcentrés des forêts – Entretien des forêts.....	23.013.000
	Total de la 5ème partie.....	23.013.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés des forêts – Lutte contre les feux de forêt.....	51.778.000
	Total de la 7ème partie.....	51.778.000
	Total du titre III.....	919.424.000
	Total de la sous-section II.....	919.424.000
	Total de la section II .....	943.580.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>2.037.883.000</b>

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE</b>		
SECTION I		
<b>SECTION UNIQUE</b>		
SOUS-SECTION I		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités .....	40.000.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	120.000.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	6.000.000
	Total de la 1ère partie.....	166.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale .....	40.000.000
	Total de la 3ème partie.....	40.000.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (INFFSEN) .....	106.000.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (INFPE) .....	18.000.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA) .....	110.000.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (ONEFA) .....	45.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et des moyens didactiques (CAMEMD) .....	18.000.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC) .....	27.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP) .....	9.500.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF)...	4.000.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight.....	3.500.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation .....	5.500.000
	Total de la 6ème partie.....	346.500.000
	Total du titre III.....	552.500.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>TITRE IV</b>		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-49	Dotation à l'O.N.A.E.A pour la prise en charge du dispositif de la stratégie nationale d'alphabétisation .....	420.000.000
	Total de la 3ème partie.....	420.000.000
4ème Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation .....	6.000.000
	Total de la 4ème partie.....	6.000.000
	Total du titre IV.....	426.000.000
	Total de la sous-section I.....	978.500.000
<b>SOUS-SECTION II</b>		
<b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>		
<b>TITRE III</b>		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités.....	800.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	1.000.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	120.000.000
	Total de la 1ère partie.....	1.920.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale .....	450.000.000
	Total de la 3ème partie.....	450.000.000
	Total du titre III.....	2.370.000.000
	Total de la sous-section II .....	2.370.000.000

ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<p>SOUS-SECTION III</p> <p><b>ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE</b></p> <p>TITRE III</p> <p><b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p>1ère Partie</p> <p><i>Personnel – Rémunérations d'activités</i></p>		
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités.....	16.600.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses.....	20.600.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	4.000.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités .....	8.100.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses.....	10.420.000.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	3.000.000.000
	Total de la 1ère partie.....	62.720.000.000
<p>3ème Partie</p> <p><i>Personnel – Charges sociales</i></p>		
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale.....	9.300.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale.....	4.630.000.000
	Total de la 3ème partie.....	13.930.000.000
	Total du titre III.....	76.650.000.000
	Total de la sous-section III .....	76.650.000.000
	Total de la section I .....	79.998.500.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>79.998.500.000</b>

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<b>MINISTERE DE LA SANTE</b>		
SECTION I		
<b>SECTION UNIQUE</b>		
SOUS-SECTION I		
<b>SERVICES CENTRAUX</b>		
TITRE III		
<b>MOYENS DES SERVICES</b>		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitements d'activités.....	13.800.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	6.600.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.200.000
	Total de la 1ère partie.....	25.600.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP) .....	14.700.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS) .....	19.600.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale (INFPF) .....	3.300.000
36-08	Subvention au centre national de pharmacovigilance et de la matériovigilance (CNPM) .....	1.400.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie (CNT) .....	17.850.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM) .....	132.700.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF) .....	43.200.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM) .....	24.500.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes (ANG) .....	1.200.000
	Total de la 6ème partie.....	258.450.000
	Total du titre III .....	284.050.000
TITRE IV		
<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>		
6ème Partie		
<i>Action sociale – Assistance et solidarité</i>		
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires..	43.000.000.000
	Total de la 6 partie.....	43.000.000.000
	Total du titre IV.....	43.000.000.000
	Total de la sous-section I.....	43.284.050.000

ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
<p><b>SOUS-SECTION II</b> <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b></p> <p><b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p>1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i></p>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitements d'activités.....	84.600.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	94.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	25.400.000
	Total de la 1ère partie.....	204.000.000
<p>3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i></p>		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale .....	42.200.000
	Total de la 3ème partie.....	42.200.000
	Total du titre III.....	246.200.000
	Total de la sous-section II .....	246.200.000
	Total de la section I .....	43.530.250.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>43.530.250.000</b>
<p>-----</p> <p><b>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</b></p> <p><b>SECTION I</b> <b>SECTION UNIQUE</b></p> <p><b>SOUS-SECTION I</b> <b>SERVICES CENTRAUX</b></p> <p><b>TITRE III</b> <b>MOYENS DES SERVICES</b></p> <p>6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i></p>		
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J).....	1.400.987.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W.).....	972.781.000
	Total de la 6ème partie.....	2.373.768.000
	Total du titre III.....	2.373.768.000
	Total de la sous-section I .....	2.373.768.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	TITRE III <b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités .....	1.273.745.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses .....	1.357.025.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	286.636.000
	Total de la 1ère partie.....	2.917.406.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale .....	708.826.000
	Total de la 3ème partie.....	708.826.000
	Total du titre III.....	3.626.232.000
	Total de la sous-section II .....	3.626.232.000
	Total de la section I .....	6.000.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>6.000.000.000</b>

**Décret présidentiel n° 22-329 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.**

— — — — —

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 22-03 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger ;

**Décète :**

Article 1er. — II est annulé, sur 2022, un crédit de sept milliards neuf cent vingt-sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille dinars (7.927.198.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de sept milliards neuf cent vingt-sept millions cent quatre-vingt-dix-huit mille dinars (7.927.198.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.



ETAT ANNEXE

N <sup>OS</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER</b>	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-03	Coopération internationale.....	7.761.600.000
	Total de la 2ème partie.....	7.761.600.000
	Total du titre IV.....	7.761.600.000
	Total de la sous-section I.....	7.761.600.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités.....	5.339.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses.....	31.382.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	26.034.000
	Total de la 1ère partie.....	62.755.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial.....	231.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale.....	7.810.000
	Total de la 3ème partie.....	8.041.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N <sup>OS</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais.....	3.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier.....	15.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures.....	8.000.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes.....	15.000.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile.....	23.667.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers.....	30.135.000
	Total de la 4ème partie.....	94.802.000
	Total du titre III.....	165.598.000
	Total de la sous-section II.....	165.598.000
	Total de la section I.....	7.927.198.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>7.927.198.000</b>

**Décret présidentiel n° 22-330 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des finances.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 22-05 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de finances ;

**Décrète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de quinze millions de dinars (15.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de quinze millions de dinars (15.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des finances, section IV — Direction générale des impôts et au chapitre n° 37-02 « Direction générale des impôts — Conférences et séminaires ».

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

**Décret présidentiel n° 22-331 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 22-12 du 29 Jomada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de l'éducation nationale ;

**Décrète :**

Article 1er. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de deux cent dix millions de dinars (210.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de deux cent dix millions de dinars (210.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----  
**ETAT ANNEXE**

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE</b>	
	SECTION I	
	<b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	5.000.000
	Total de la 4ème partie.....	5.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-35	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (INFFSEN).....	115.000.000
	Total de la 6ème partie.....	115.000.000
	Total du titre III.....	120.000.000
	Total de la sous-section I.....	120.000.000

## ETAT ANNEXE (suite)

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II <b>SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</b>	
	TITRE IV <b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-04	Services déconcentrés de l'Etat — Dotation pour l'allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis.....	90.000.000
	Total de la 6ème partie.....	90.000.000
	Total du titre IV.....	90.000.000
	Total de la sous-section II.....	90.000.000
	Total de la section I.....	210.000.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>210.000.000</b>

**Décret présidentiel n° 22-332 du 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022 portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication.**

-----

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 21-16 du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant loi de finances pour 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 22-01 du 5 Moharram 1444 correspondant au 3 août 2022 portant loi de finances complémentaire pour 2022 ;

Vu le décret présidentiel du 4 Safar 1444 correspondant au 1er septembre 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2022, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 22-24 du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2022, au ministre de la communication ;

**Décète :**

Article 1er. — Il est créé, au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement du ministère de la communication, section I, sous-section I, titre III, septième partie — Dépenses diverses, un chapitre n° 37-10 intitulé « Administration centrale — Dépenses relatives à la couverture médiatique du Sommet de la Ligue des Etats arabes 2022 ».

Art. 2. — Il est annulé, sur 2022, un crédit de quatre milliards quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille dinars (4.086.394.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 3. — Il est ouvert, sur 2022, un crédit de quatre milliards quatre-vingt-six millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille dinars (4.086.394.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 29 Safar 1444 correspondant au 26 septembre 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

ETAT ANNEXE

N <sup>OS</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	<b>MINISTERE DE LA COMMUNICATION</b>	
	SECTION I	
	<b>SECTION UNIQUE</b>	
	SOUS-SECTION I	
	<b>SERVICES CENTRAUX</b>	
	TITRE III	
	<b>MOYENS DES SERVICES</b>	
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-10	Administration centrale — Dépenses relatives à la couverture médiatique du Sommet de la Ligue des Etats arabes 2022.....	541.600.000
	Total de la 7ème partie.....	541.600.000
	Total du titre III.....	541.600.000
	TITRE IV	
	<b>INTERVENTIONS PUBLIQUES</b>	
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de télédiffusion d'Algérie (T.D.A).....	3.544.794.000
	Total de la 4ème partie.....	3.544.794.000
	Total du titre IV.....	3.544.794.000
	Total de la sous-section I.....	4.086.394.000
	Total de la section I.....	4.086.394.000
	<b>Total des crédits ouverts.....</b>	<b>4.086.394.000</b>

**Décret exécutif n° 22-301 du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 fixant la liste des localités relevant des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier en matière d'investissement.**  
(Rectificatif).

-----

J.O n° 60 du 21 Safar 1444 correspondant au 18 septembre 2022.

**A- Page 39 : 1)** 2ème colonne - wilaya de TLEMCEM - 5ème ligne :

**Au lieu de :** « AIN KEBIRE » ; **Lire :** « AIN KEBIRA ».

**2)** - wilaya de SKIKDA - 3ème ligne :

**Au lieu de :** « KAWOUA » ; **Lire :** « KANOUA ».

**B- Page 40 :** 1ère colonne - wilaya de MOSTAGANEM - 5ème ligne :

**Au lieu de :** « EL HASSAINE » ; **Lire :** « EL HASSIANE ».

**C- Page 41 :** 2ème colonne - wilaya de SETIF - 5ème ligne :

**Au lieu de :** « BENI HOCINE » ; **Lire :** « BENI OUSSINE ».

..... (le reste sans changement) .....

## DECISIONS INDIVIDUELLES

### **Décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022 portant acquisition de la nationalité algérienne.**

-----

Par décret présidentiel du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022, sont naturalisés algériens dans les conditions fixées par les articles 9 bis et 10 de l'ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970, modifiée et complétée, portant code de la nationalité algérienne, les personnes dénommées ci-après :

— Deroussen Jean Michel Jacques, né le 8 mars 1952 à Laval (France), qui s'appellera désormais : Deroussen Hassan.

— El Ghomari Wejdan, née le 12 avril 1953 à Gizeh, Dokki (Egypte).

— Mckay Caroline Elizabeth Triestis, née le 26 décembre 1955 à Craigneil Street-Glasgow, (Angleterre).

— Tomachevitch Vera, née le 7 décembre 1956 à Taganrog (Russie).

— Parish Zoe Patricia, née le 29 avril 1957 à Wharfedale (Angleterre).

— Manoukyan Rouzanna, née le 10 juin 1961 en Russie.

— Fakkas Mayada, née le 10 mars 1964 à Alep (Syrie).

— Dudek Jolanta Maria, née le 10 août 1969 à Radziechowy, (Pologne).

— Nabiyev Nabi Mais Oglu, né le 15 juin 1971 à Baku (Azerbaïdjan).

— Lavaud Olivier Jean, né le 11 octobre 1972 à Cagnes-sur-Mer (France).

— El Khatib Loubna, née le 18 mai 1973 à Tamnine El Tahta (Liban).

— Kheddoum Fedoua, née le 13 mars 1974 à Rabat (Maroc).

— Bides Haifa, née le 6 juin 1974 à Sig (wilaya de Mascara).

— Ali Hason Shaima, née le 1er avril 1977 à Basrah, (Irak).

— El Chaar Nadine, née le 1er janvier 1980 à Beyrouth (Liban).

— Galal Ali Hazaea Moqbel, né le 1er février 1985 à Amran (Yemen).

— Grami Hana, née le 28 mai 1987 à Tunis (Tunisie).

### **Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies, exercées par M. Yacine Meziti.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de magistrats.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de magistrats, exercées par MM. :

— Belkheir Fentiz ;

— Mohamed Djellaoui ;

— Djamel Eddine Graoui ;

admis à la retraite.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'agence nationale de documentation de la santé.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice générale de l'agence nationale de documentation de la santé, exercées par Mme. Lamia Harrat, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un sous-directeur à la Présidence de la République.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Ahmed Saidi est nommé sous-directeur de l'action sociale à la Présidence de la République.

-----★-----

### **Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un chef d'études à la Présidence de la République.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. M'Hamed Safar Bati est nommé chef d'études à la Présidence de la République.

**Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Khaled Zarat est nommé membre du conseil national de la recherche scientifique et des technologies.

-----★-----

**Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un ambassadeur-conseiller au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Djihed-Eddine Belkas est nommé ambassadeur-conseiller au ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

-----★-----

**Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination de la directrice générale de l'agence nationale de numérisation en santé.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, Mme. Lamia Harrat est nommée directrice générale de l'agence nationale de numérisation en santé.

-----★-----

**Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études à la division de la gouvernance et de la régulation au Conseil national économique, social et environnemental.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Mehdi Bouchetara est nommé directeur d'études à la division de la gouvernance et de la régulation au Conseil national économique, social et environnemental.

-----★-----

**Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'un directeur d'études chargé de la sûreté interne de l'établissement au Conseil national économique, social et environnemental.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, M. Mounir Benmetir est nommé directeur d'études chargé de la sûreté interne de l'établissement au Conseil national économique, social et environnemental.

**Décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022 portant nomination d'auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes.**

-----

Par décret présidentiel du 23 Safar 1444 correspondant au 20 septembre 2022, sont nommés auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes, Mmes. et MM. :

- Nadia Benghanem ;
- Salima El Gharbi ;
- Nawal Djeddou ;
- Mustapha Mebkhouti ;
- Yazid Ghouthi ;
- Ali Melouka ;
- Rym Bouziane ;
- Zina Grib ;
- Kenza Hirache ;
- Djamel Khennouf ;
- Amina Merzoug ;
- Karim Ghelab ;
- Abderraouf Retiat ;
- Chaima Hireche ;
- Mohamed Sadek Rebai ;
- Noureddine Mentache ;
- Abdelghafour Grazem ;
- Ammar Ghetaham ;
- Akram Boukezoula ;
- Mehdi Chenouf ;
- Nawel Chebira ;
- Amina Benammar ;
- Kamel Ihamouine ;
- Mohamed Ben Djebbar ;
- Mourad Bouraya ;
- Zoubida Semroud ;
- Mourad Dali ;
- Abdelâaziz El Bey.

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Ouargla.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de la conservation foncière à la wilaya de Ouargla, exercées par M. Hamza Mehadjebi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des domaines à la wilaya d'El Tarf.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des domaines à la wilaya d'El Tarf, exercées par M. Ferhat Tebib, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'énergie à la wilaya de Guelma.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'énergie à la wilaya de Guelma, exercées par M. Abdelhafadh Ghamri, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué à l'énergie à la circonscription administrative de Draâ Errich à la wilaya de Annaba.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué à l'énergie à la circonscription administrative de Draâ Errich à la wilaya de Annaba, exercées par M. Mohamed Laid Merdaoui, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des moudjahidine à la wilaya de Souk Ahras.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des moudjahidine à la wilaya de Souk Ahras, exercées par M. Ali Abdessalam, appelé à exercer une autre fonction.

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la culture aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Mohamed Nemili, à la wilaya de Laghouat ;
- Omar Manaa, à la wilaya de Skikda ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des finances, des moyens généraux et du contrôle de gestion au ministère de la jeunesse et des sports.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des finances, des moyens généraux et du contrôle de gestion au ministère de la jeunesse et des sports, exercées par M. Djamel Amara, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Sidi Bel Abbès.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Sidi Bel Abbès, exercées par M. Daho Negadi, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef de division à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de la division des mines et carrières à l'ex-ministère de l'industrie et des mines, exercées par M. Ferhat Hamioud, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef d'études à la division d'appui à la petite et moyenne entreprise à l'ex-ministère de l'industrie et des mines, exercées par Mme. Soraya Hadjam, appelée à exercer une autre fonction.



**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines dans certaines wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'industrie et des mines aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM. :

- Djamel Eddine Boussad, à la wilaya de Batna ;
- Latifa Rahmani, à la wilaya de M'Sila ;
- Jamal Eddine Timentit, à la wilaya de Ouargla ;
- Loutfi Gasmi, à la wilaya d'Illizi ;
- Attef Boukerch, à la wilaya d'El Oued ;
- Ilyes Khelifa, à la wilaya de Ghardaïa ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, exercées par Mme. et M. :

- Saliha Cherfaoui, sous-directrice du suivi des autres programmes d'équipements administratifs ;
- Lakhdar Belahlou, sous-directeur du suivi des programmes d'équipements de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre du tourisme et de l'artisanat.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du ministre du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Louardi Abidi.

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet de l'ex-ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet de l'ex-ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, exercées par M. Smain Bouchelaghem.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la santé.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de la santé, exercées par M. Smail Behloul, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs des domaines dans certaines wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs des domaines aux wilayas suivantes, MM. :

- Ferhat Tebib, à la wilaya de Skikda ;
- Djamel Bengamra, à la wilaya de Tissemsilt ;
- Hamza Mehadjebi, à la wilaya d'El Oued.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des activités de contrôle de conformité au ministère de l'énergie et des mines.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Ferhat Hamioud est nommé directeur des activités de contrôle de conformité au ministère de l'énergie et des mines.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'énergie et des mines de wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs de l'énergie et des mines aux wilayas suivantes, MM. :

- Abdelhafadh Ghamri, à la wilaya de Skikda ;
- Mohamed Laid Merdaoui, à la wilaya de Guelma.

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur des moudjahidine à la wilaya de Khenchela.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Ali Abdessalam est nommé directeur des moudjahidine à la wilaya de Khenchela.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de la culture dans certaines wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs de la culture aux wilayas suivantes, MM. :

- Omar Manaa, à la wilaya de Biskra ;
- Mohamed Nemili, à la wilaya de Skikda ;
- Saad Mihoubi, à la wilaya de Naâma.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tiaret.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Daho Negadi est nommé directeur de l'action sociale et de la solidarité à la wilaya de Tiaret.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de l'industrie.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, Mme. Soraya Hadjam est nommée sous-directrice de la coopération multilatérale au ministère de l'industrie.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs de l'industrie dans certaines wilayas.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs de l'industrie aux wilayas suivantes, Mme. et MM. :

- Ilyes Khelifa, à la wilaya de Bouira ;
- Jamal-Eddine Timentit, à la wilaya de Saïda ;

- Attef Boukerch, à la wilaya de Médéa ;
- Loutfi Gasmi, à la wilaya de Mostaganem ;
- Djamel Eddine Boussad, à la wilaya de Ouargla ;
- Latifa Rahmani, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination de directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, sont nommés directeurs au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, Mme. et M. :

- Saliha Cherfaoui, directrice du suivi de la réalisation des programmes des équipements socio-culturels et autres ;
- Lakhdar Belahlou, directeur du suivi de la réalisation des programmes d'équipements publics des secteurs de la formation.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du directeur de l'administration générale et des moyens au ministère du tourisme et de l'artisanat.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Djamel Amara est nommé directeur de l'administration générale et des moyens au ministère du tourisme et de l'artisanat.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination du chef de cabinet du ministre de la santé.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Smail Behloul est nommé chef de cabinet du ministre de la santé.

-----★-----

**Décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.**

-----

Par décret exécutif du 20 Safar 1444 correspondant au 17 septembre 2022, M. Rafik Zakaria Khetab est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

**Arrêté du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'agence algérienne de promotion de l'investissement.**

-----

Par arrêté du 2 Rabie El Aouel 1444 correspondant au 28 septembre 2022, sont nommés, en application des dispositions des articles 7 et 8 du décret exécutif n° 22-298 du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'agence algérienne de promotion de l'investissement, membres du conseil d'administration de l'agence algérienne de promotion de l'investissement, pour une période de trois (3) années renouvelable, Mmes. et MM. :

- Atik Youcef, représentant du Premier ministre, président ;
- Fassih Rabah, représentant du ministre chargé des affaires étrangères, membre ;
- Rouman Youcef, représentant du ministre chargé des collectivités locales, membre ;
- Bouharaoua Mohamed, représentant du ministre chargé des finances, membre ;
- Bousbia Salah, représentant du ministre chargé de l'investissement, membre ;
- Ouled Kouider Maya, représentante du ministre chargé du commerce, membre ;
- Loulou Fatma Zohra, représentante de la Banque d'Algérie, membre.

### MINISTERE DES FINANCES

**Arrêté du 19 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 18 juillet 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère des finances.**

-----

Par arrêté du 19 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 18 juillet 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 187 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à la commission sectorielle des marchés du ministère des finances :

### Membres permanents :

- M. Loualia Abdelaziz, représentant du ministre chargé des finances, président ;
- M. Touhant Selim, représentant du ministre chargé des finances, vice-président ;
- M. Arabia Hakim, représentant du ministre chargé des finances, (direction générale de la prévision et des politiques) ;
- Mme. Bouazza Hassina, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale de la prospective) ;
- Mme. Ennouar Lamia, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale du budget) ;
- Mme. Fellouah Saïda, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat) ;
- Mme. Akab Farida, représentante du ministre chargé du commerce.

### Membres suppléants :

- M. Talbi Noureddine, représentant du ministre chargé des finances, (direction générale de la prévision et des politiques) ;
- Mme. Benhagouga Nassima, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale de la prospective) ;
- Mme. Haridi Meriem, représentante du ministre chargé des finances, (direction générale du budget) ;
- M. Bey Abdelbaki, représentant du ministre chargé des finances, (direction générale du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat) ;
- M. Mazouzi Rachid, représentant du ministre chargé du commerce.

Le secrétariat de la commission sectorielle des marchés du ministère des finances, est assuré par Mme. Boukhari Meriem et Mme. Bada Sihem.

**MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES**

**Arrêté du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux.**

-----

Par arrêté du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022, l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018, modifié, portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux, est modifié comme suit :

« — Mourad Khelifa, représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines, président ;

..... (sans changement jusqu'à)

— Meriem Alioua, représentante du ministre chargé des transports, membre ;

— Ali Dif, représentant du ministre chargé des transports, suppléant ;

..... (le reste sans changement) ..... ».

**MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE LA PROMOTION DES EXPORTATIONS**

**Arrêté interministériel du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce en bureaux.**

-----

Le Premier ministre,

Le ministre des finances, et

Le ministre du commerce et de la promotion des exportations,

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 02-453 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002 fixant les attributions du ministre du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 02-454 du 17 Chaoual 1423 correspondant au 21 décembre 2002, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère du commerce ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère du commerce en bureaux ;

**Arrêtent :**

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter les dispositions de l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 susvisé.

Art. 2. — Les dispositions des *articles 3, 7, 14 et 15* de l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

« *Art. 3.* — La direction des relations avec l'organisation mondiale du commerce est organisée comme suit :

**A/ La sous-direction du commerce des marchandises** comporte deux (2) bureaux :

..... (sans changement) .....

**B/ La sous-direction du commerce des services et de la propriété intellectuelle** comporte deux (2) bureaux :

..... (sans changement) .....

**C/ La sous-direction du secrétariat technique** comporte deux (2) bureaux :

1- le bureau du suivi des négociations d'accès aux marchés des marchandises et des services ;

2- le bureau du suivi des questions multilatérales ».

« *Art. 7.* — La direction de la qualité et de la consommation, est organisée comme suit :

**A/ La sous-direction de la normalisation des produits alimentaires** comporte trois (3) bureaux :

..... (sans changement) .....

**B/ La sous-direction de la normalisation des produits industriels** comporte trois (3) bureaux :

..... (sans changement) .....

**C/ La sous-direction de la normalisation des services** comporte trois (3) bureaux :

..... (sans changement) .....

**D/ La sous-direction de la promotion de la qualité et de la protection du consommateur** comporte trois (3) bureaux :

1- le bureau du suivi de la mise en œuvre des programmes d'information et de sensibilisation relatifs à la qualité et à la protection du consommateur ;

2- le bureau des labels, des marques et appellations d'origine ;

3- le bureau du suivi et de l'animation des activités des associations des consommateurs ».

« Art. 14. — La direction des ressources humaines, est organisée comme suit :

**A/ La sous-direction des personnels** comporte quatre (4) bureaux :

..... (sans changement) .....

**B/ La sous-direction de la formation** comporte trois (3) bureaux :

..... (sans changement) ..... ».

« Art. 15. — La direction des finances et des moyens généraux est organisée comme suit :

**A/ La sous-direction du budget et de la comptabilité** comporte deux (2) bureaux :

..... (sans changement) .....

**B/ La sous-direction des équipements et des marchés publics** comporte deux (2) bureaux :

..... (sans changement) .....

**C/ La sous-direction des moyens généraux** comporte deux (2) bureaux :

1- ..... (sans changement) .....

2- le bureau de la maintenance, de l'entretien et de l'inventaire des biens immobiliers et mobiliers.

**D/ La sous-direction de la documentation et des archives** comporte deux (2) bureaux :

..... (sans changement) ..... ».

Art. 3. — Il est inséré dans les dispositions de l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 2 février 2012 susvisé, un *article 16 bis*, rédigé comme suit :

« Art. 16 bis. — La direction des systèmes d'information est organisée comme suit :

**A/ La sous-direction du développement des systèmes d'information** comporte trois (3) bureaux :

1- le bureau de développement des applications informatiques ;

2- le bureau de développement des services en ligne ;

3- le bureau du suivi de la mise en œuvre des systèmes d'information.

**B/ La sous-direction de la maintenance et des réseaux informatiques** comporte trois (3) bureaux :

1- le bureau de la maintenance et de l'assistance technique ;

2- le bureau de la gestion du réseau informatique ;

3- le bureau de la gestion de la sécurité informatique ».

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022.

Le ministre du commerce  
et de la promotion  
des exportations

Pour le ministre  
des finances

*le secrétaire général*

Kamel REZIG

Brahim Djamel KASSALI

Pour le Premier ministre et par délégation,

*le directeur général de la fonction publique  
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL

**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
DE L'HYDRAULIQUE ET DES  
INFRASTRUCTURES DE BASE**

**Arrêté du 20 Ramadhan 1443 correspondant au 21 avril 2022 modifiant l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source.**

Le ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-196 du 27 Joumada El Oula 1425 correspondant au 15 juillet 2004, modifié et complété, relatif à l'exploitation et à la protection des eaux minérales naturelles et des eaux de source ;

Vu le décret exécutif n° 22-135 du 27 Chaâbane 1443 correspondant au 30 mars 2022 fixant les attributions du ministre des ressources en eau et de la sécurité hydrique ;

Vu l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004, modifié, fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source ;

**Arrête :**

Article 1er. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 30 Ramadhan 1425 correspondant au 13 novembre 2004 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source, sont modifiées comme suit :

« Art. 2. — La commission permanente des eaux minérales naturelles et des eaux de source est composée des membres suivants :

— M. Lardjoun Abdelaziz, représentant du ministre chargé des ressources en eau, président ;

..... (le reste sans changement) ..... ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Ramadhan 1443 correspondant au 21 avril 2022.

Karim HASNI.

<b>MINISTERE DE LA SANTE</b>
------------------------------

**Arrêté du 18 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 18 juin 2022 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de la santé.**

-----

Par arrêté du 18 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 18 juin 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 187 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à la commission sectorielle des marchés publics du ministère de la santé, pour une durée de trois (3) ans renouvelable :

— M. Gaci Boualem, représentant du ministre de la santé, président ;

— M. Kenane Farouk, représentant du ministre de la santé, vice-président ;

— M. Djabri Youcef et M. Chili Mohamed, représentants du ministre de la santé, respectivement, membre titulaire et membre suppléant ;

— Mme. Boukira Abaci Lamia et Mme. Madassi Zoubida, représentantes du ministre de la santé, respectivement, membre titulaire et membre suppléant ;

— Mme. Aberkane Malika et Mme. Talah Haoua, représentantes du ministre des finances (direction générale du budget), respectivement, membre titulaire et membre suppléant ;

— Mme. Aoun Mériem et Mme. Messaoud Nacer Nassima, représentantes du ministre des finances (direction générale du Trésor et gestion comptable des opérations financières de l'Etat), respectivement, membre titulaire et membre suppléant ;

— Mme. Bouti Siham et Mme. Larbi Hadjer, représentantes du ministre du commerce et de la promotion des exportations, respectivement, membre titulaire et membre suppléant.

La composition de la commission prévue ci-dessus, est complétée par le représentant du service contractant concerné par l'ordre du jour de la réunion de cette commission.